



- Assistance en cas de maladie ou d'accident pendant le voyage
- Toute activité sportive couverte

À PARTIR DE :

1,5€ / jour
 Minimum 10€

C'est le contrat d'assistance indispensable pour des vacances en toute sécurité, en France ou en Europe.

Grâce aux garanties d'assistance en cas de maladie (COVID compris) ou d'accident pendant le voyage, et les options « pratique de sports dangereux » et « rachat de franchise » en cas de location de tout type de véhicule, ce contrat répond à vos besoins pour des vacances en toute sérénité que vous soyez à la mer, à la campagne ou à la montagne.

CRITÈRES

DURÉE DE LA GARANTIE
JUSQU'À 60 JOURS

RÉSIDENCE
FRANCE

NATURE DU SÉJOUR
COURT SÉJOUR

DESTINATION
**PAYS DE L'UNION
 EUROPÉENNE**

LIMITE D'ÂGE
70 ANS

GARANTIES



infos

- Aucun questionnaire médical préalable.
- Pour les séjours de plus de 2 mois, découvrez la gamme **Plan Santé**

RENFORTS, OPTIONS & TARIFS

COTISATION PAR PERSONNE

Cotisation

1,5 €/jour
 Minimum 10 €

LES RENFORTS

- à ajouter jusqu'au jour du départ -

ASSISTANCE SPORTS+ : 20€ par mois

Rachat d'exclusion pour la pratique des sports dangereux : parapente, parachute, kitesurf et deltaplane.

LES OPTIONS

- à souscrire le jour de l'adhésion -

DOMMAGES AU VÉHICULE DE LOCATION CDW-LDW :

Rachat de franchise du loueur pour tout véhicule (tourisme, quad, camping car, moto...).

4 € par jour, minimum de cotisation de 50€.

LES GARANTIES, MONTANTS & LIMITES

 FRAIS MÉDICAUX	FRAIS MÉDICAUX À L'ÉTRANGER	Maximum : 25.000€
	EN CAS D'HOSPITALISATION (APPEL OBLIGATOIRE AU CENTRE D'ASSISTANCE)	Remboursement complémentaire, à concurrence de 100 % des frais réels.
	HORS HOSPITALISATION	Remboursement complémentaire, à concurrence de 100 % des frais réels.
	SOINS DENTAIRES D'URGENCE	Remboursement complémentaire, à concurrence de 100 % des frais réels Maximum : 250€
 RAPATRIEMENT & ASSISTANCE	ENVOI DE MÉDICAMENTS INDISPENSABLES ET INTROUVABLES SUR PLACE	Frais réels
	ENVOI D'UN MÉDECIN SUR PLACE À L'ÉTRANGER	Frais réels
	TRANSPORT DE L'ASSURÉ AU CENTRE MÉDICAL	Frais réels
	RAPATRIEMENT DE L'ASSURÉ À SON DOMICILE	Frais réels
	RAPATRIEMENT DU CORPS EN CAS DE DÉCÈS DE L'ASSURÉ DANS SON PAYS D'ORIGINE	Frais réels
	PRISE EN CHARGE D'UN TITRE DE TRANSPORT ET DES FRAIS DE SÉJOUR POUR UN MEMBRE DE LA FAMILLE DE L'ASSURÉ	Billet aller-retour • Maximum par personne et par jour : 50€ • Maximum : 500€
	PRISE EN CHARGE DES FRAIS DE PROLONGATION DE SÉJOUR DE L'ASSURÉ	Maximum par Assuré et par jour : 50€ Maximum : 500€
	RETOUR DES ACCOMPAGNANTS ET PRISE EN CHARGE DES FRAIS DE SÉJOUR	Billet aller-retour (pour un tiers) • Maximum par personne et par jour : 50€ • Maximum : 500€
	RETOUR ANTICIPÉ DE L'ASSURÉ	Billet retour simple
	ASSISTANCE JURIDIQUE À L'ÉTRANGER	Maximum par Assuré : 3.000€
	CAUTION PÉNALE À L'ÉTRANGER	Maximum par Assuré : 7.500€
	AVANCE DE FONDS	Maximum par Assuré : 500 €
	TRANSMISSION DES MESSAGES URGENTS	Frais réels
FRAIS DE SECOURS ET DE RECHERCHE	Maximum par Assuré : 25.000 € Maximum par événement : 25.000 €	
 RESP. CIVILE	RESPONSABILITÉ CIVILE À L'ÉTRANGER	• Maximum dommages corporels : 4.500.000€ • Maximum dommages matériels : 450.000€ • Franchise par sinistre : 80€